

► MIGRATION ACADEMIQUE

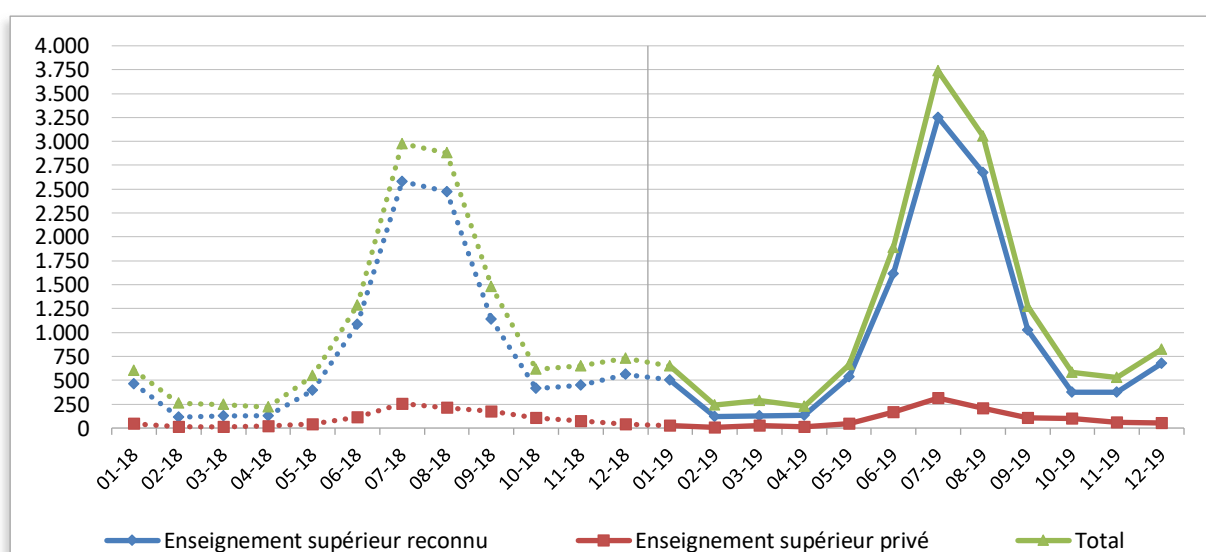
Statistiques mensuelles – Année 2019

1. Demandes de visa entrantes¹

Tableau 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2019

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	505	25	67	51	648
Février	123	7	53	57	240
Mars	124	28	74	60	286
Avril	135	14	32	44	225
Mai	537	47	43	39	666
Juin	1.611	166	46	64	1.887
Juillet	3.250	314	68	103	3.735
Aout	2.673	207	86	92	3.058
Septembre	1.025	110	77	62	1.274
Octobre	377	101	33	74	585
Novembre	376	57	26	70	529
Décembre	673	52	41	61	827
Total	11.409	1.128	646	777	13.960

Graphique 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires, par motif (enseignement supérieur reconnu ou enseignement supérieur privé) par rapport au nombre total des demandes dans le cadre de la migration académique par mois, 2018-2019

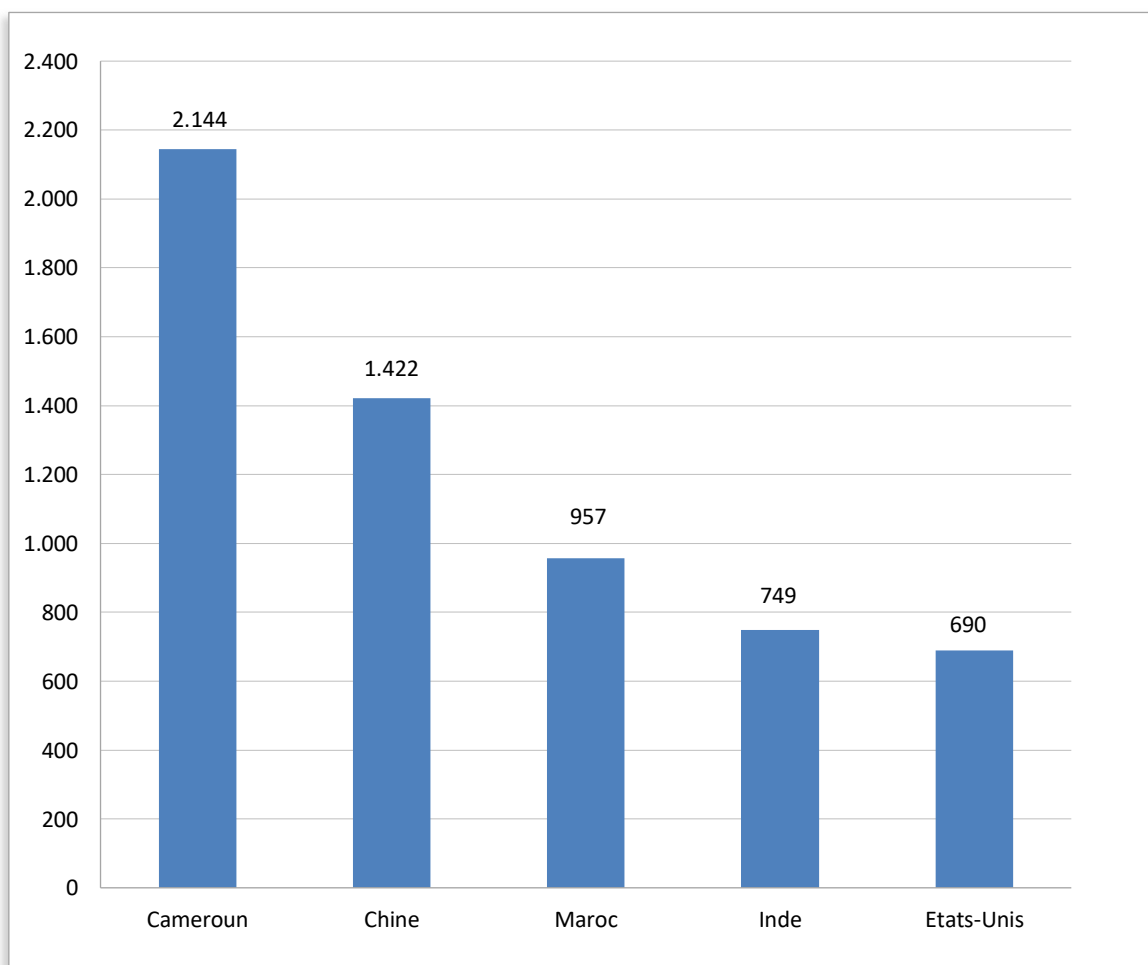


¹ Demandes de visa entrantes : concerne toutes les nouvelles demandes entrantes. Ces demandes ne seront pas nécessairement toutes transmises pour décision à l'Office des étrangers.

Tableau 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi les demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2019

Nationalité	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Cameroun	1.856	251	25	12	2.144
Chine	1.263	9	31	119	1.422
Maroc	857	46	49	5	957
Inde	600	26	32	91	749
Etats-Unis	499	95	14	82	690
Autres	6.334	701	495	468	7.998
Total 2019	11.409	1.128	646	777	13.960

Graphique 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi les demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2019



2. Décisions

Tableau 3. Nombre total de décisions positives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2019²

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	573	25	58	64	720
Février	167	6	52	43	268
Mars	106	10	56	59	231
Avril	87	26	31	49	193
Mai	181	12	29	32	254
Juin	684	70	33	37	824
Juillet	2.125	199	48	82	2.454
Aout	2.218	137	67	93	2.515
Septembre	1.324	36	82	71	1.513
Octobre	642	25	32	64	763
Novembre	324	47	17	58	446
Décembre	563	36	30	50	679
Total	8.994	629	535	702	10.860

Tableau 4. Nombre de décisions positives prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2019³

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Enseignement secondaire	Total
Janvier	39	12	7	5	0	63
Février	35	3	13	2	0	53
Mars	18	2	8	10	0	38
Avril	25	18	6	6	0	55
Mai	13	0	8	3	0	24
Juin	80	10	3	3	1	97
Juillet	153	13	4	0	8	178
Aout	125	37	12	4	4	182
Septembre	365	14	6	3	3	391
Octobre	343	10	2	2	0	357
Novembre	74	40	1	3	1	119
Décembre	29	14	1	3	1	48
Total	1.299	173	71	44	18	1.605

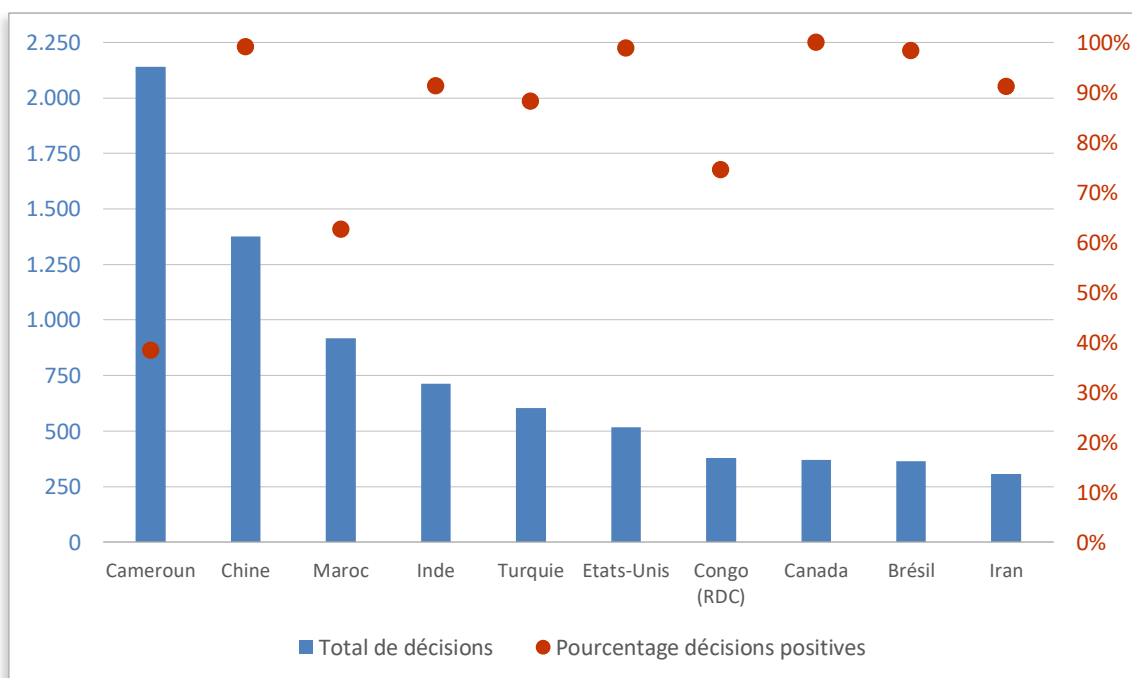
² Aussi bien les décisions positives prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

³ Source : Office des étrangers.

Tableau 5. Nombre de décisions négatives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2019⁴

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	84	34	2	1	121
Février	69	24	12	4	109
Mars	64	63	8	4	139
Avril	27	22	13	1	63
Mai	19	4	2	2	27
Juin	43	3	8	0	54
Juillet	160	17	3	0	180
Aout	127	7	5	1	140
Septembre	267	16	3	2	288
Octobre	437	29	14	0	480
Novembre	757	51	6	3	817
Décembre	59	50	3	2	114
Total	2.113	320	79	20	2.532

Graphique 3. Nationalités les plus représentées (top 10) parmi le total de décisions (positives et négatives) prises concernant un visa D dans le cadre de la migration académique par type de décision en 2019⁵



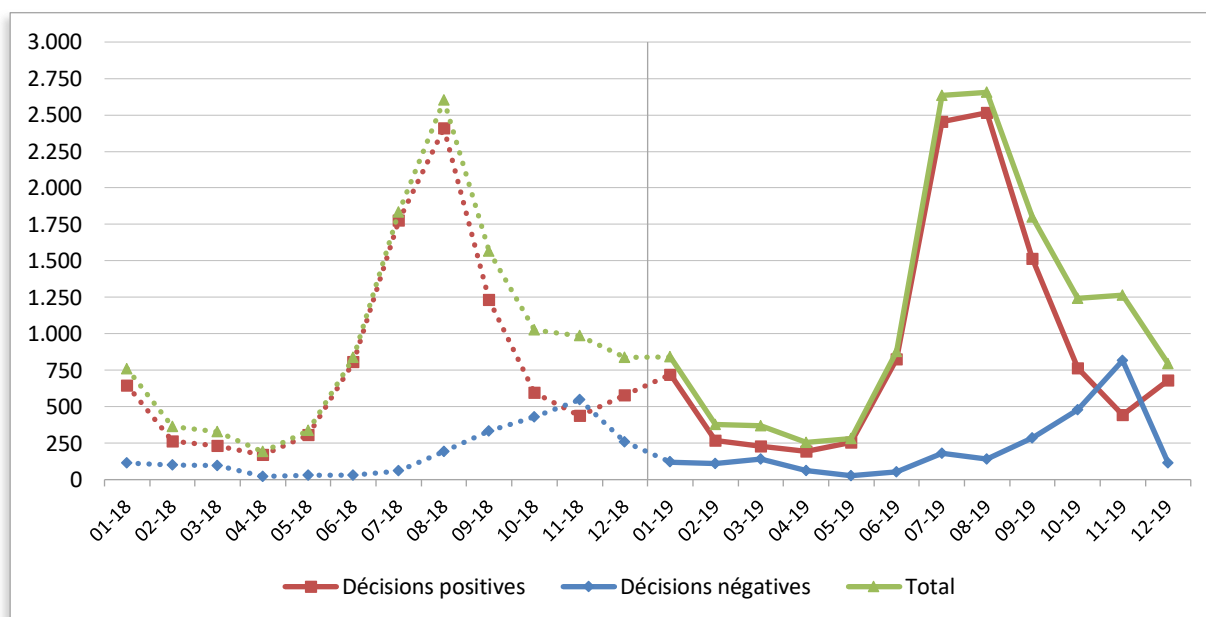
⁴ Comme les postes diplomatiques et consulaires ne peuvent pas prendre de décisions négatives, le nombre total des décisions négatives correspond au nombre de décisions négatives prises par l'Office des étrangers.

⁵ Aussi bien les décisions prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

Tableau 6. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total de décisions (positives et négatives) prises concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2019⁶

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	87%	42%	97%	98%	86%
Février	71%	20%	81%	91%	71%
Mars	62%	14%	88%	94%	62%
Avril	76%	54%	70%	98%	75%
Mai	91%	75%	94%	94%	90%
Juin	94%	96%	80%	100%	94%
Juillet	93%	92%	94%	100%	93%
Aout	95%	95%	93%	99%	95%
Septembre	83%	69%	96%	97%	84%
Octobre	59%	46%	70%	100%	61%
Novembre	30%	48%	74%	95%	35%
Décembre	91%	42%	91%	96%	86%
Total	81%	66%	87%	97%	81%

Graphique 4. Nombre de décisions positives et négatives par rapport au nombre total de décisions concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par mois, 2018-2019⁶

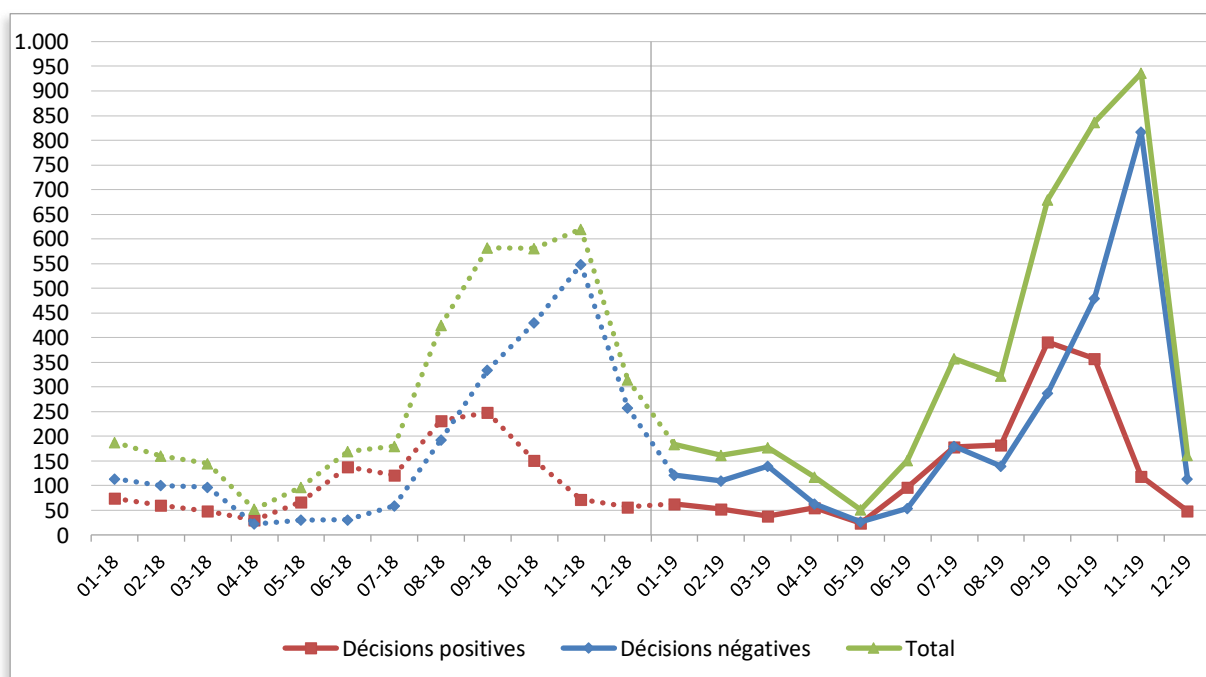


⁶ Aussi bien les décisions prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

Tableau 7. Pourcentage de décisions positives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2019

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	32%	26%	78%	83%	34%
Février	34%	11%	52%	33%	33%
Mars	22%	3%	50%	71%	21%
Avril	48%	45%	32%	86%	47%
Mai	41%	0%	80%	60%	47%
Juin	65%	77%	27%	100%	64%
Juillet	49%	43%	57%	-	50%
Aout	50%	84%	71%	80%	57%
Septembre	58%	47%	67%	60%	58%
Octobre	44%	26%	13%	100%	43%
Novembre	9%	44%	14%	50%	13%
Décembre	33%	22%	25%	60%	30%
Total	38%	35%	47%	69%	39%

Graphique 5. Nombre de décisions positives et négatives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par mois, 2018-2019



3. Suivi par l'Office des étrangers

Tableau 8. Décisions (positives et négatives) prises par l'Office des étrangers concernant la prolongation de la carte A par type d'enseignement et par mois en 2019⁷

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé		
	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives
Janvier	518	40	93%	12	4	75%
Février	403	35	92%	11	4	73%
Mars	255	10	96%	8	1	89%
Avril	180	9	95%	1	1	50%
Mai	112	13	90%	3	1	75%
Juin	93	7	93%	3	0	100%
Juillet	58	3	95%	4	0	100%
Aout	56	2	97%	3	1	75%
Septembre	61	5	92%	15	0	100%
Octobre	258	10	96%	18	0	100%
Novembre	358	17	95%	10	1	91%
Décembre	351	27	93%	14	1	93%
Total	2.703	178	94%	102	14	88%

Tableau 9. Nombre d'ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés, par type et par mois en 2019

Mois	OQT (enseignement supérieur reconnu)	OQT (enseignement supérieur privé ou enseignement secondaire)
Janvier	19	5
Février	41	8
Mars	10	3
Avril	9	4
Mai	19	2
Juin	10	5
Juillet	8	3
Aout	1	2
Septembre	10	1
Octobre	1	0
Novembre	4	1
Décembre	17	0
Total	149	34

⁷ Les prolongations d'office par les communes sur présentation des documents nécessaires ne sont pas reprises dans le comptage.

4. Nombre de personnes en Belgique (sans distinction du type de séjour temporaire) qui, pendant leur séjour légal, font une demande de prolongation de ce séjour dans le cadre d'études (changement de statut)

Tableau 10. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives après une demande de changement de statut par type de demande et par mois en 2019 (les intitulés de catégorie renvoient au statut vers lequel la personne évolue)

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé			Recherche			Total		
	A ⁸	R ⁹	% ¹⁰	A ⁸	R ⁹	% ¹⁰	A ⁸	R ⁹	% ¹⁰	A ⁸	R ⁹	% ¹⁰
Janvier	13	3	81%	1	4	20%	19	0	100%	33	7	83%
Février	18	0	100%	1	5	17%	9	0	100%	28	5	85%
Mars	12	0	100%	2	0	100%	3	0	100%	17	0	100%
Avril	12	3	80%	2	3	40%	11	0	100%	25	6	81%
Mai	9	0	100%	1	1	50%	8	0	100%	18	1	95%
Juin	3	1	75%	5	1	83%	8	1	89%	16	3	84%
Juillet	10	0	100%	1	1	50%	11	0	100%	22	1	96%
Aout	11	0	100%	1	0	100%	13	0	100%	25	0	100%
Septembre	12	0	100%	0	0	-	11	0	100%	23	0	100%
Octobre	7	0	100%	0	0	-	10	0	100%	17	0	100%
Novembre	8	0	100%	0	0	-	19	0	100%	27	0	100%
Décembre	7	0	100%	1	0	100%	20	0	100%	28	0	100%
Total	122	7	95%	15	15	50%	142	1	99%	279	23	92%

⁸ A : accord = décision positive.

⁹ R : refus = décision négative.

¹⁰ % : pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives.

5. Méthodologie

5.1 Population concernée

Ce document concerne les ressortissants d'un pays tiers. Il contient d'une part des données relatives aux demandes de visa entrantes (introduites auprès du SPF Affaires étrangères) et relatives au nombre total des décisions visa (SPF Affaires étrangères et l'Office des étrangers) et d'autre part des données relatives à l'examen des demandes transmises pour décision à l'Office des étrangers, au suivi du séjour, les demandes de délivrance d'un titre de séjour et les renouvellements éventuels et ceci pour certaines catégories d'étudiants (enseignement supérieur reconnu, enseignement supérieur privé, enseignement secondaire, stagiaires et chercheurs).

5.2 Sources

Les données relatives aux demandes de visa entrantes et au nombre total des décisions visa positives et négatives proviennent du SPF Affaires étrangères. Chaque année en janvier, sur base des données du SPF Affaires étrangères, les données mensuelles de l'année écoulée sont corrigées et figées définitivement.

Toutes les autres données proviennent des comptages par le service long séjour de l'Office des étrangers. Les prolongations d'office par les administrations communales ne sont pas reprises dans le comptage.

5.3 Unité de comptage

1 unité correspond à 1 personne (en effet, les enfants sont comptés séparément).

5.4 Termes

- **Visa D (visa national de long séjour)**

Permet à un ressortissant d'un pays tiers de séjourner plus de trois mois en Belgique.

- **Date de la demande de visa**

La date de la demande de visa est la date à laquelle la demande a été introduite auprès de l'ambassade/du consulat belge compétent pour le pays où la personne réside habituellement.

- **Enseignement supérieur reconnu**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite poursuivre en Belgique des études supérieures ou une année préparatoire aux études supérieures, en qualité d'élève régulier, dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié par les pouvoirs publics doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 58 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Enseignement supérieur privé**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite s'inscrire en Belgique en qualité d'élève régulier dans un établissement d'enseignement supérieur privé doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Chercheurs**

L'étranger d'un pays tiers qui désire mener, en tant que chercheur, un projet de recherche dans le cadre d'une convention d'accueil signée avec un organisme de recherche agréé (en vertu des définitions de l'article 61/10 de la loi du 15 décembre 1980) doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 61/11 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Stage ou formation**

Jusqu'au 02/01/2019, distinction était faite entre deux types de stagiaires :

- Les étudiants qui effectuent des stages obligatoires en Belgique pour les besoins de leurs études effectuées en Belgique ou dans un Etat membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse et qui sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail (art 2,19° de l'AR du 9 juin 1999) ;
- Les personnes qui effectuent un stage, c'est-à-dire l'apprentissage, auprès d'un employeur, d'une profession en continuation d'une formation préalable attestée par un diplôme ou un certificat d'études (AR du 9 juin 1999, Chapitre VI, Section I, art 20-23). Certains sont soumis à l'obligation de présenter un permis de travail, d'autres en sont dispensés.

Depuis le 03/01/2019 (transposition de la directive 2011/98/CE du 13/12/2011) cette deuxième catégorie rentre dans le champ d'application du permis unique si sa durée dépasse 3 mois.

- **Enseignement secondaire**

Les études secondaires ne donnent, en principe, pas droit à une autorisation de séjour. Quelques exceptions existent néanmoins.

- **Carte A et prolongation**

Certificat d'inscription au registre des étrangers – Séjour temporaire. Si la demande d'autorisation de séjour d'un étudiant d'un pays tiers est accordée, il recevra une carte A valable 1 an (expire généralement le 31 octobre de l'année académique en cours) et renouvelable chaque année pour une durée limitée à la durée des études à condition qu'il remplisse toujours les conditions mises au séjour. Si tous les documents requis sont soumis, l'Administration communale peut procéder d'office au renouvellement de la carte A.

- **Ordre de quitter le territoire**

Un ordre de quitter le territoire est délivré à un étudiant dont la demande de séjour étudiant a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin :

- Enseignement supérieur reconnu → annexe 33bis ;
- Enseignement secondaire ou supérieur privé → annexe 13.

Dans ce rapport, seuls sont pris en compte les ordres de quitter le territoire délivrés dans le cadre du suivi des demandes d'étudiants par le service Long séjour. Des ordres de quitter le territoire sont par ailleurs délivrés à des étudiants ou d'anciens étudiants par d'autres services dans d'autres contextes (ex : un ancien étudiant peut recevoir un OQT par un autre service de l'OE suite au refus d'une demande de séjour exceptionnel ou d'une demande de protection internationale introduite à l'issue du séjour en tant qu'étudiant).

- **Changement de statut**

Chaque demande de renouvellement d'un séjour temporaire par lequel les conditions de prolongation de ce séjour sont fondamentalement modifiées ou par lequel le cadre juridique change. Les chiffres réfèrent au nouveau statut.

6. Contact

Vous trouverez d'autres rapports statistiques sur le site :
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>

Pour toute question relative aux statistiques, veuillez envoyer un email détaillant votre demande à statdvzoe@ibz.fgov.be.